pour un individu qui l'attendait en face du magasin aux « Mille Pendules ».

Bien entendu, cette blague hallucinante prit point ; néanmoins, pour en avoir le cœur net, les agents allèrent jusqu'à l'endroit indiqué ; il n'y avait personne. Le seul coupable était bien Spriott, qui a été écroué et sera déféré au Parquet.

SAVON DU CONGO Blancheur du teint
Victor VAISSIER

# ROUBAIX

## Le grand concours de bébés

### LES RÉSULTATS

(Suite)

*Deuxième catégorie.* — Bébés de 6 mois à 1 an : 1er prix, Prix de l'Administration municipale de Roubaix, 50 fr. et Diplôme de médaille d'or, Suzanne Hertaler, de Roubaix, née le 27 août 1907 ; 2e, méd. d'or et 30 fr., Bayen Bandel ; 3e, id. et 20 fr., Duforest Jules ; 4e, id. et 15 fr., Willot Armand ; 5e, id. et 10 fr., Callewaert Irma ; id. et 5 fr. à chacun des bébés dont les noms suivent et par ordre de classement : Marie Groll, Piaget, Yvonne Gallet, Emile Bourgois, Raphaël Depleux, Robert Vanmansart, Marcel Schild, Simonne Delrue, Gaston Godron, Roger Gallet, Suzanne Cousin, Maximilien Beels, Camille Florin, Marthe Sonneville. Les six primes de 5 francs restant à distribuer dans cette catégorie sont accordées aux bébés dont les noms suivent et par ordre de classement : Paul Prouvost, Jean Vannuffel, Anna Dhont, René Debruyne, Marie-Thérèse Lefebvre et Angèle Gion.

*Troisième catégorie.* — Enfants de 1 à 2 ans. — 1er prix, Prix de l'Administration municipale de Roubaix, 50 fr. et Diplôme de médaille d'or, Daniel Foulon, né le 15 septembre 1906 ; 2e, méd. d'or et 30 fr., Gustave Dambrin ; 3e, Prix de l'Institut Sévigné, 25 fr. et méd. d'or, Charles Dewilde ; 4e, méd. d'or et 20 fr., Jules Carton ; 5e, id. et 15 fr., Jean Debouvry ; 6e, id. et 10 fr., Léonce Berteaux. Les trente enfants dont les noms suivent ont chacun un diplôme de médaille d'or accompagné de 5 fr. : Robert Lasseron, Georges Catrice, Louis Vandemeulebrouck, Georges Beerens, Albert Leroux, Maurice Chouder, Marcel Delbecq, Gaston Manzart, Simonne Mons, Robert Dubayon, Yvonne Romain, Albert Décottignies, Irène Rys, Dorothée Betz, Urbain Degeldère, Paul Delescluse, Louis Cauchy, André Soulas, Olga Delcoe, Valentine Choquet, Henri Cottenier, Fernande Osterlinck, Emilienne Hanskens, Elodie Verbeurgt, Raymonde Décamps, Juliette Mathon, Paul Mass, Alfréda Desmarais, Madeleine Theyx, Raymonde Delannoy.

Obtiennent encore des Diplômes de médaille d'or : Edmond Beuscart, Edouard Vekens, Denise Rapaille, Emile Decuypère, Emilie Cornelle, Yvonne Dhouailly, Yvonne Vanslambrouck, André Thiétart, Valentine Bourjot, Denise Devyver, Gaston Vanmullen, André Delgrange, Olga Duhayon, René Meurisse, Maurice Jouveniaux, Agnès Lefebvre, Marie-Louise Crombé, Maurice Baert, Marguerite Deville, Sophie Maréchal, Valentine Wille, Charles Cornille, Suzanne Pattyn, Marie Dendaux, Henri Schalkens, Yvonne Descarpentrie, Gustave Muller, Yvonne Polite, Jeanne Thiétart, Céline Debuck, Henri Baisez, André Destoop, Suzanne Gabiet, Gabrielle Pontdeville, Gabrielle Nys, Louis Mangin, Henri Delaby, Jean Devinck, Renée Rosse, Simonne Martin, Ernest Delattre, Théodore Marescaux, Suzanne Leroux, Bertrand Vanvoorem, Robert Vancoille, Angèline Depire, Jean Crohin, Jeanne Vandamme, Renée Delacherie, Georges Bauters, Edmond Dewaert, Gaston Richard, Claude Pilliaert, Marcelle Dessaya, Alphonse Vanballenghien, Richard Samain, Constant Fleurus et Alice Delattre.

*Quatrième catégorie.* — Enfants de 2 à 3 ans. — 1er prix, Prix de l'Administration municipale, 50 fr. et méd. d'or, Louis Deleré, de Roubaix, né le 28 octobre 1905 ; 2e, méd. d'or et 30 fr., Antoinette Wilde ; 3e, id. et 20 fr., Henri Desmarets ; 4e, id. et 15 fr., Robert Nys ; 5e, id. et 10 fr., Andrée Vanhellebecke. Obtiennent encore des diplômes de médaille d'or et 5 fr., ceux dont les noms suivent : H. Chantry, Jean Recht, Paul Vandaele, Lucienne Cockelbergh, Angèle Lebrun, Albert Bommer, Marie-Louise Delerminyer, Arthur Stz, Joseph Levoy, Renée Rousel, Adrien Mansuiers. Diplômes de médaille d'argent : Les sept primes de 5 fr. restant à attribuer dans cette catégorie sont accordées aux enfants dont les noms suivent et par ordre de classement : Germaine Vanhoyweghem, Jeanne Pilliaert, Marcel Woockat, Albert Prez, Raymonde Bonne, Jean Debruycker, Jules Dontrelmont.

Nous donnons demain les résultats des trois catégories en ce qui concerne les diplômes de médailles d'argent, et de médailles de bronze.

## Les Fêtes du Trichon

Le Comité serait reconnaissant aux personnes qui ont pris des vues du cortège ou des photographies des chars ou groupes, de bien vouloir en envoyer un exemplaire à M. Kerkhove, secrétaire du Comité, 30, rue des Fleurs. Des récompenses seront décernées aux personnes ayant fourni les meilleures épreuves.

La distribution des prix accordés aux enfants aura lieu dimanche prochain, 7 juin, à dix heures du matin, à l'Académie de Boxe, salle Desruelles, 47, rue Saint-Georges.

La distribution des prix pour les Concours Cyclistes et Pédestres et pour le Concours de Cage-Hommes aura lieu dimanche 7 juin, à onze heures, à la salle d'Armes, 5, rue du Grand-Chemin.

Pour le Concours de Décoration, les récompenses seront décernées ultérieurement, le classement n'étant pas encore terminé.

Les enfants qui ont porté des lanternes à la retraite aux flambeaux du samedi soir, sont priés d'aller dimanche prochain, à neuf heures et demie, salle Desruelles, 47, rue St-Georges, toucher leur gratification.

Le Comité prie ses fournisseurs de bien vouloir envoyer leurs factures au trésorier avant samedi.

Le produit des quêtes faites pendant le Cortège-Cavalcade, soit 160 fr. 20, a été remis hier, à M. Henri Deschamps, secrétaire de l'Œuvre de l'Arbre de Noël.

Le Comité des Fêtes du Trichon remercie toutes les personnes qui ont bien voulu l'aider dans ses entreprises ; il est heureux d'avoir pu faire le bien tout en procurant des réjouissances à son quartier, et espère, tous frais payés, avoir le plaisir de faire un nouveau versement à l'œuvre pour laquelle il s'est dépensé.

## Fédération des Syndicats Indépendants de Roubaix

On nous communique la note suivante :

Dimanche dernier a eu lieu la réunion générale mensuelle de la Fédération des Syndicats de Roubaix.

Lecture est donnée du dernier procès-verbal de la réunion de commission du 21 mai qui est adopté à l'unanimité.

Le président, en termes énergiques, dénonce à nos camarades l'imbécillité de l'acte de sauvagerie commis sur la personne de notre dévoué secrétaire, Emile De Muynck.

Il fait ressortir que loin de décourager les membres de notre fédération, cet acte qui est l'œuvre de gens ayant peur de la vérité, et était dirigé contre notre syndicat, ne fait que décupler notre courage et notre assurance pour la victoire dans les luttes futures. Ces quelques paroles sont couvertes d'applaudissements unanimes.

Notre camarade Emile De Muynck qui, dans la circonstance, a su prouver qu'il était avant tout un homme de cœur et de devoir, ce que l'on trouverait difficilement chez nos adversaires, a remercié le président ainsi que tous les sociétaires pour les marques de sympathie dont il était l'objet.

Il a ajouté que loin de perdre courage, il saurait toujours prouver qu'on pouvait compter sur lui.

L'on procède ensuite au tirage de la tombola qui consiste en 20 francs en espèces répartis de la manière suivante : 1 lot de 5 fr., 2 lots de 3 fr., 2 lots de 2 fr., et 5 lots de 1 fr.

Les cotisations reçues avant et après la réunion ont été plus nombreuses que les derniers mois, ce qui prouve que notre syndicat est en bonne voie.

A l'unanimité des membres présents il est décidé que la Fédération sollicitera l'admission aux subsides alloués par la caisse municipale de chômage, de la caisse de chômage de la fédération « La Prévoyante Syndicale Indépendante ».

Au cours de la réunion il a été procédé à la remise des insignes qui ont reçu le meilleur accueil des syndiqués.

Le plupart des sociétaires avant de quitter le local sont venus renouveler leurs félicitations à M. Emile De Muynck, en y associant sa digne épouse.

**Une conférence de M. le docteur Michaux.** — M. le docteur Michaux, de Paris, président général de la Fédération gymnastique et sportive des patronages de France viendra à Roubaix le 23 juin courant, donner une conférence sur le fonctionnement de cette Fédération.

La conférence aura lieu au Foyer Fraternel de la rue Saint-Joseph.

**La Saint-Mamert.** — Voici le programme de la Saint-Mamert que notre compagnie de Sapeurs-Pompiers fêtera dimanche et lundi :

Dimanche à midi, revue de la Compagnie par l'Administration municipale. Remise, à M. Martel Watteau, caporal-vétéran, de la médaille offerte par la Municipalité. Promenade en ville avec la Grande-Harmonie.

A deux heures et demie, banquet dans la salle des fêtes du Café Français, Grande-Rue.

Lundi, à onze heures, obit à Saint-Martin, pour les sapeurs-pompiers défunts. Départ pour le cimetière où les pompiers déposeront des couronnes sur le monument des victimes de devoir.

A deux heures, tir à la cible à la carabine Flobert, dans le jardin du Café Français.

**Voyage de vacances 1908.** — A la demande de plusieurs familles, une excursion réservée aux jeunes gens, messieurs et ecclésiastiques, aura lieu en Suisse, du lundi 17 août au mercredi 26, sous la direction de M. l'abbé Lemoine.

On visitera principalement les sites les plus célèbres de l'Oberland, Berne, l'antique capitale de l'Helvétie, le lac de Thoune, Interlaken, Lauterbrunnen et ses chutes, la Scheidegg et l'audacieux chemin de fer de la Yungfrau, le glacier de l'Eiger, Grinderwald, le lac de Brienz et les cascades fameuses du Giessbach, les Gorges de l'Aar, le Brunig, Lucerne et le lac des quatre cantons, Zurich, les chutes du Rhin, etc., etc.

Le prix de ce voyage, tous frais compris : chemin de fer, hôtels et excursions, est de 288 francs. Le programme détaillé est envoyé sur demande. Le nombre des places étant limité, il est prudent de s'inscrire sans retard. S'adresser à M. l'abbé Lemoine, 16, rue des Fabricants, Roubaix.

**Les cyclistes et automobilistes** trouveront à la LECTURE POPULAIRE, 29, Grande-Rue, d'excellentes cartes, très utiles pour leurs promenades.

**Le train partant de Lille à 7 h. 34.** — Pour donner satisfaction à une pétition adressée à la Compagnie des Chemins de fer du Nord, nous sommes informés que le train numéro 2.579 partant de Lille à 7 h. 34 du matin, directement pour Roubaix, s'arrêtera à Croix-Wasquehal à 7 h. 41, à partir du 1er juillet prochain, et ce en attendant l'organisation de trains directs projetés entre La Madeleine et Tourcoing par le raccordement de Rouge-Barre.

**Accident dans un chantier.** — Un manœuvre occupé rue de la Lys pour M. Cornette, entrepreneur, est tombé sur le pavé au sortir de son travail et s'est fait une violente contusion. Le docteur a constaté une hydarthrose considérable.

Le blessé, M. Henri Walkens, 22 ans, demeurant rue des Dragons, à Wattrelos, devra subir un long repos. M. le docteur Vanlaer ne pourra apprécier que dans trois semaines les conséquences de l'accident.

**Harpe chromatique Pleyel. Vente et location. Seul représentant pour Roubaix-Tourcoing, Marcelli, 3 et 16, rue du Sole, Roubaix.**

**Le danger des courroies.** — Un corroyeur de la Société Anonyme du Fontenoy, M. Henri Delmotte, 26 ans, demeurant rue Lamoricière, 25, a eu la main droite entraînée par une courroie qu'il plaçait sur sa poulie. La main et l'avant-bras ont été très abîmés ; M. Delmotte s'est également contusionné le front. Sauf complications, quinze jours de soins suffiront à sa guérison.

**Blessé au tambour.** — A l'établissement François Roussel, rue Nain, un homme de ville, M. Léonard Coupé, 28 ans, demeurant rue Chevreul, à Croix, est tombé sur le genou en enlevant des pièces de tissu. Il s'est fait une entorse dont la guérison nécessitera au moins deux semaines de repos.

**Pied écrasé.** — M. Ivo Vandeputte, 40 ans, demeurant rue de la Chapelle-Carrette, 44, chef de matériel à la Société Anonyme des Etablissements Wibaux-Florin, rue Cuvelle, a été victime d'un grave accident. La plaque de devant de la chaudière lui est tombée sur le pied gauche et lui a littéralement écrasé les deux premiers orteils. Il a fallu les lui amputer. Le blessé devra subir un repos de cinq semaines au moins.

**Explosion d'un couvercle de chaudière.** — Mercredi matin, un peu avant sept heures, le couvercle de la chaudière de la brasserie Saint-Amand, rue Copernic, a éclaté. Cet accident n'a heureusement causé aucun accident de personne. La pièce de fonte a simplement défoncé un peu de la toiture.

**Pauvre démente.** — Mercredi matin, à 9 h., Sylvie Gabiot, veuve Vervacke, 50 ans, originaire de Frelinghien, et sans domicile connu, a été trouvée, Grande-Rue, dormant des marques non équivoques de folie.

On l'a conduite devant M. le docteur Détanchy qui, après examen, l'a fait mettre en observation à l'hôpital.

**Arrestation d'un expulsé.** — Louis Béghin, 22 ans, blanchiste, rue du Brondeloire, 2, sous Plat, 7, avait été l'objet d'un arrêté d'expulsion en 1901, mais il n'avait jamais été inquiété. On l'oubliait.

Hier, il entrait dans un estaminet de la rue de l'Epeule ; prenant une consommation, et, le quart d'heure de Rabelais venu, déclara qu'il n'avait pas d'argent.

Le cabaretier appela l'agent Loucier qui passait. Béghin fut emmené au commissariat ; c'est alors qu'on constata qu'il était sous le coup d'un arrêté d'expulsion. Il a été conduit à Lille.

### ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

Boîtes, Dragées et Chocolats pour 1re COMMUNION, 8, rue du Priez, Lille

du 3 juin

Naissances. — Zélie Dorchies, sentier du Mont-à-Leux. — Flore Merck, rue de la Barbe-d'Or, cour Wagnon, 9. — Georges Prouvost, rue de Lille, 18. — Emile François, rue de la Vigne, cour Leroy, 12. — Yvonne Meccier, r. des Arts, 18. — François Debal, rue des Longues-Haies, cour Desurmont, 8. — Georges Caulier, rue de la Gare, 124.

Décès. — Pierre Magnin, 56 ans, place Chaptal. — Marie Fourmentraux, 1 an, rue du Grand-Chemin, cour Dewailly, 1.

## WATTRELOS

**La cérémonie de la Première Communion** a eu lieu mardi, à Saint-Maclou. 323 enfants se sont approchés de la Sainte-Table, 165 garçons et 157 filles qui tous ont été très édifiants et très recueillis.

Les actes avant la communion ont été récités par Jules Leman, Irénée Bodelle, Maurice David. Les actes après la communion ont été récités par Marie-Thérèse Debaudringhien, Alice Delannoy, Germaine Hennebeut, Laure Defiandre, Jeanne Desbarbieux, Marthe Dubus, Laure Lebrun, Marthe Delattre.

L'acte de rénovation des vœux du baptême a été dit par Jules Laby, et l'acte de consécration à la Sainte-Vierge par Lucienne Moulard.

Voici les premiers de chaque section : Jules Laloy, Albert d'Hulst, Alfred Duhamel ; Paul Avrin et Emile Vriod ; Jean Leman ; Maurice Dubrulle ; Lucienne Moulard ; Germaine Arnèle, Adéline Masure et Bernadette Desmettre.

Le matin, le clergé est allé chercher processionnellement les enfants à l'école du couvent, rue Pierre-Cazeau. C'est M. le Doyen qui a dit la Messe de Communion et qui a adressé la parole aux enfants d'une façon paternelle et éloquente. « Que les petits enfants ne craignent pas de s'approcher de Jésus » tel peut être le résumé de ses discours.

L'après-midi, de nouveau le clergé est allé chercher les enfants en procession. Pendant les Vêpres un prêtre de la paroisse a donné le sermon de circonstance. Après les Vêpres, les enfants ont chanté de grand cœur le cantique : « Nous voulons Dieu ».

Mercredi a eu lieu la confirmation, à dix heures et demie.

**Vaccinations et revaccinations.** — La troisième séance de vaccinations aura lieu aujourd'hui jeudi 4 juin, de 3 à 4 heures.

Sont soumis à la vaccination obligatoire, les enfants âgés de 3 mois à 1 an : les enfants nés en 1898 et les personnes nées en 1888.

WATTRELOS. — Du 3 juin. — Naissance. — Maurice Sailly, rue Desmazures, 12.

Décès. — Marie Mazure, 28 ans, tisserande, rue du Trou-de-Fonan. — Alphonse Lepers, 60 ans, tisserand, rue Vallon, 17.

## CROIX

**Service des eaux.** — La machine du forage des eaux potables a recommencé à fonctionner mercredi à 3 heures. Le chalet-bains sera ouvert ce matin à l'heure habituelle.

**La vérification des poids et mesures** sera faite à la mairie pour le Centre et les Ogiers, les 9, 10, 11 et 12 courant. Le même service fonctionnera pour le Crêchet et l'Allumette la semaine suivante.

**Accidents de travail.** — Un garçon brasseur de M. Brulois, M. François Fleurquin, de Wasquehal, est tombé de son camion. Plaie contuse de la jambe gauche, 20 jours de repos ; docteur Bulin.

— Au peignage Holden et Cie, Camille Descarpentries, 57 ans, rue Voltaire, 7, a fait une chute en posant un câble sur un camion. Entorse du poignet droit, 12 jours de repos ; docteur Barroyer.

**Gros mots.** — Deux gamins, René Dogimont, 10 ans, rue Baudin, 1, et Alphonse Degraeve, 11 ans, rue Chevreul, cour Vienne, 2, ont pénétré dans le jardin de M. Levêque, carrière Dupire et ont enlevé 12 paires de chaussettes qu'ils ont vendues chez M. Huysmans, rue de l'Epeule, 239. C'est là que la police a retrouvé le produit du vol. Les deux précoces voleurs seront poursuivis.

**Un marché onéreux.** — Un chauffeur, M. Ferdinand Gilmans, 45 ans, rue de Lille, 60, avait prêté une bicyclette à Jules Christiaen, 37 ans, débardeur, rue de Wasquehal, 9. Ce dernier, qui avait comme créancier un cabaretier de Wasquehal, M. Hector Walmacq, « Au Retour du Pêcheur », rue de Croix, lui avait vendu la machine pour 60 francs sur lesquels il n'avait touché que 16 francs, représentant le reliquat des dettes qu'ils avaient contractées à ce débit. Sur la plainte de M. Gilmans, la police fit des recherches. On retrouva la bicyclette mais de voleur point. Christiaen a pris la fuite.

**On vole des câbles.** — A l'usine des câbles électriques, rue des Ogiers, des voleurs se sont introduits nuitamment dans la cour en escaladant un mur, puis dans l'atelier de mécanique où ils se sont emparés d'un tourot sur lequel était roulé un câble de 100 mètres d'une grosseur de 27 fils de cuivre. Le tout pesant 25 kilos et valant 200 francs. Plainte a été déposée.

CROIX. — Naissances. — Léontine Broutin, rue du Progrès, cour Delsaux. — Laure Verdonck, rue du Tonkin, 13.

## WASQUEHAL

**Jeunesse Catholique.** — On nous communique la note suivante :

La réunion mensuelle de la Jeunesse Catholique qui devait se tenir le dimanche 14 juin, est avancée de huit jours et fixée au dimanche 7 juin.

— Vendredi prochain, à huit heures et demie, aura lieu au presbytère la réunion du Cercle d'études. Sujet : « Exécutons de Dieu ».

SEL DE BRUCO

## Un ami des ouvriers

Le bruit court dans la commune de Fiers qu'un des membres de la nouvelle Administration s'efforce, par des menaces, de détourner les parents pauvres de mettre leurs enfants à l'école libre.

Il paraît qu'il aurait mis en demeure les pauvres assistés par le Bureau de bienfaisance de retirer leurs enfants de l'école, sous peine de se voir retirer le morceau de pain qui les aide à élever leur nombreuse famille.

Nous savons que déjà plusieurs lui ont répondu que, dussent-ils se passer de pain, ils préféraient tout souffrir plutôt que de voir leurs enfants élevés sans Dieu et qu'avant tout ils revendiquent leur droit à la liberté.

Il y a à peine quinze jours, le chef de l'Administration proclamait à haute voix, le jour de son élection, qu'on le verrait toujours fidèle à son programme : liberté pour tous, égalité pour tous, et déjà l'on veut porter atteinte à la première de toutes les libertés, celle d'élever ses enfants comme on a été élevé soi-même. L'ancienne Administration, que l'on a tant attaquée au moment des élections, a toujours respecté cette liberté. Que l'on cite une famille près de laquelle elle a fait de la pression pour l'amener à faire fréquenter à des enfants l'école libre ?

Et voilà ceux que l'on appelle les amis de l'ouvrier. Leur devise, à eux, est celle-ci : Pense comme nous, agis comme nous ou meurs de faim.

### UN ENFANT ÉBOUILLANTÉ

Le petit Alfred Caillaux, âgé de deux ans, qui est tombé dans une marmite d'eau bouillante mardi, a succombé hier matin, à neuf heures et demie, à la suite de cruelles souffrances.

## LANNOY

**Accidents de travail.** — A l'établissement de MM. Deffrennes-Douplouy frères, un manœuvre, M. Louis Vanhamme, 54 ans, rue des Remparts, s'est fait une entorse du poignet gauche en exécutant une manœuvre de son métier. 15 jours d'incapacité de travail ; docteur Parmentier.

— A la filature de MM. Parent-Montfort, rue St-Jacques, une démonteuse, Mlle Jeanne Lemaire, 15 ans, d'Hem (Petit-Lannoy), a reçu une planche de bobines sur le pied gauche. 10 jours d'incapacité de travail ; docteur Canumont.

**La fraude.** — MM. Gaschet et Ackes, sous-brigadier et préposé des douanes, de la brigade de Roubaix-Mobile, ont arrêté à Lys-lez-Lannoy, vers 8 h. du matin, Clémence Desrousseaux, 44 ans, journalière, rue Dampierre, cour Longville, à Roubaix ; Marie Delsalle, 22 ans, journalière, rue Dampierre, 25, à Roubaix, et Jules Cattiez, 17 ans, tisserand, rue de la Blanchisserie, à Roubaix, qui portaient 6 kilos 500 de tabac, vendu 12 fr. 10.

# TOURCOING

## Plus un sou... et 90.000 francs

Nous avons un théâtre municipal. Il fut acheté 120.000 francs et on y a fait, depuis son organisation, pour 50.000 fr. de réparations ou d'aménagements. Les frais de son fonctionnement incombant à la Ville — à nous tous, par conséquent — s'élèvent à 21.200 francs par an.

Nous sommes une « ville-modèle » ! le pain du Bureau de bienfaisance pour un dixième des familles et les jeux du cirque — pardon, du Théâtre — pour d'autres. « Panem et circenses ».

Mais ceci n'est que de la philosophie sociale. Envisageons la question théâtre à un point de vue plus pratique.

Il vous souvient de la réunion du conseil municipal tenue le 13 mars dernier. Si vous l'avez oublié, il suffirait de vous rapeler la parole donnée par M. le Maire « de ne plus exécuter, à l'avenir, pour un sou de travaux sans avoir les crédits nécessaires ».

Engagement solennel : on était à la veille des élections.

C'était hier et hier est déjà oublié. Nous en lisons la preuve dans les journaux. Au théâtre, disent-ils, « tout va se trouver transformé ». La transformation sera parfaite, il n'en faut pas douter, puisque c'est M. Sesin, architecte municipal, qui en est chargé. Autre chose pourtant est le talent d'artiste de M. Sesin et le procédé administratif employé par la municipalité pour « tout » transformer dans le théâtre....

M. le Maire ne dépensera plus un sou sans le posséder d'une façon certaine. Il s'y est engagé. Et voilà qu'il consacre au théâtre 90.000 francs. Donc, pensez-vous, il dispose d'un crédit de pareille somme.

Eh bien ! vous vous trompez. Les 90.000 francs nécessaires à « tout » transformer au théâtre, figurent simplement dans le projet d'emprunt de 5.400.000 francs.

Pour réaliser cet emprunt nouveau, il faut d'abord une loi autorisant la Ville à grever de 1 fr. 50 % le revenu des propriétés bâties. C'est cet impôt qui doit gager l'emprunt. — Impôt, emprunt : deux mots intéressants, n'est-ce pas ?

Or, cette loi n'est pas votée.

Le fut-elle, il faudrait encore que le conseil d'Etat, statuant sur la légalité et la légitimité de l'emprunt l'ait approuvé.

Cette seconde condition est naturellement relative à l'acceptation de la première, sauf pour ce qui est de la suffisance du gage de l'emprunt et aussi pour sa légalité. Sa légalité ? Nous verrons bien si, passant outre aux prescriptions de la loi, le Conseil d'Etat donnera un avis favorable à un emprunt qui doit, en partie, servir à payer des dettes contractées alors que tout emprunt ne peut être demandé que pour des travaux à exécuter.

C'est donc, avant toute autorisation du Parlement et du Conseil d'Etat, que 90.000 francs de dépenses sont engagés. La pioche a mis bas les murailles qui gênaient ; les travaux sont en voie d'exécution.

Y a-t-il eu seulement une adjudication ? Nullement. De ce côté encore les obligations de la loi municipale sont ouvertement violées. Le marché a été passé dans l'ombre du cabinet du maire, sans concurrence possible.

Et ici, il faut remarquer que nous n'entendons point dire que les entrepreneurs des travaux ont eu tort de les exécuter. Ils font leur métier.

Nous ne traînons la question qu'au point de vue administratif et nous trouvons étrange qu'en appliquant aux catholiques des lois persécutrices on ose s'écrier : « La loi, c'est la loi », alors qu'au point de vue municipal et pour la gestion des deniers des contribuables la loi compte si peu.

**Sporting-Club Tourquennois.** — Un tournoi handicap à l'américaine se jouera (en deux séries) dimanche et lundi de la Pentecôte. Les engagements pour cette épreuve seront reçus au Chalet du club jusque vendredi 5 juin, à sept heures. Une réunion préparatoire aura lieu le même jour, à huit heures et demie, Hôtel du Cygne, pour fixer les handicaps et le tirage des matches des joueurs.

**Accidents de travail.** — Louis Bernard, 28 ans, fileur, rue du Cœur-Joyeux, 24, piqûre infectée du pouce droit. Docteur Delgrange ; repos de dix jours.

— Marcel Naessens, 28 ans, mécanicien, rue du Touquet, 14, déchirure musculaire de la région lombaire. Docteur Vermeersch ; repos de huit jours.

— Elie Gossart, 24 ans, rattacheur, rue de Verdun, 16, plaie contuse de la jambe gauche et contusion de l'index et du médius gauches à la suite d'une chute. Docteur Vanneufville ; repos de huit jours.

— Cyriaque Lefebvre, 40 ans, électricien, rue des Orphelins, 19, en manient un cric s'est blessé à la jambe gauche. Docteur Julien ; repos de huit jours.

**Multiples escroqueries.** — M. Moulines, commissaire de police du 2e arrondissement, a fait arrêter, mercredi matin, une femme contre laquelle il avait reçu de multiples plaintes en escroqueries. Ce n'est point que les procédés employés par cette femme fussent fort ingénieux. Ils consistaient à conter aux victimes trop crédules qu'elle possédait un livret de caisse d'épargne à Courtrai et à demander un prêt d'argent en attendant l'accomplissement des formalités pour le retrait de son dépôt — ou bien à présenter des lettres fabriquées attestant que son mari était allé toucher un héritage et qu'en son absence, elle avait un besoin pressant d'argent qui serait remboursé à son retour.

C'est sur une professionnelle de l'escroquerie que M. Moulines a mis la main. Le tribunal correctionnel de Courtrai a déjà eu à lui appliquer une première fois 6 mois de prison et, une seconde fois, le 30 avril dernier, sept mois de prison et 50 francs d'amende par défaut.

Elle se nomme Marie-Sylvie Déplancke, 34 ans, née à Sweveghem. Mariée à un brave ouvrier charron, Gustave D..., elle a un petit garçon de quatre ans.

Le 13 mars dernier, pour éviter à sa femme la seconde condamnation à la prison, Gustave D... l'amena à Tourcoing. Elle avait promis de se corriger. A peine installés dans une chambre garnie de l'estaminet Naessens, rue de Gand, 7 bis, Marie Déplancke réussit à se faire remettre, en trois fois, une somme de deux francs, du cabaretier à qui elle promit le remboursement de son prêt sous quelques jours. Il y avait des formalités à remplir pour retirer un dépôt de 1.400 francs de la Caisse d'épargne de Courtrai.

M. Naessens ne voyant rien venir se rendit à Courtrai où il apprit qu'aucun compte ne figurait au nom des époux D...-D... Le mari mis au courant de cet faits s'offrit à rembourser par petites sommes la totalité de l'escroquerie commise par sa femme. Il a remis 20 francs.

Cet enquête en prétendant un héritage à toucher et les exigences d'un créancier dont elle venait de reprendre un estaminet qu'elle a extorqué 162 fr. 50 à M. Charles Figuès, cabaretier, rue de la Lainne, 168. Son mari a dû encore prélever sur son salaire, chaque semaine, pour rembourser jusqu'à ce jour 82 fr.

Une cabaretière, Mme Verkaemst, rue de Gand, 270, a été dupe pour 20 fr. ; Mme Caltongie, rue de Gand, 194, 22 fr. 50 ; M. Vermeersch, boucher, rue de Gand, pour 8 fr. ; un chiffonnier, M. Yvon Dedecker, rue de Gand, pour 30 fr. ; un tisserand elle a rendu 8 fr. ; Mme Dujardin, épicière rue Saint-Roch, pour 12 fr. d'épicerie et pour deux blouses.

Enfin des tentatives d'escroqueries ont échoué auprès de Mme Delmal, cabaretière rue Nationale et de Mme Salomon, rue Houchard.

Marie D... a passé des aveux ; elle a été écrouée.

**Les malfaiteurs cambrioleurs**

**Le plus grand choix**

**17, rue Gambetta, « AU PALAIS DES DAMES »**

**Caisse d'épargne.** — A l'occasion de la Pentecôte la caisse d'épargne et ses succursales seront fermées les dimanche 7 et lundi 8 juin.

Par contre, il y aura séance à la Caisse centrale le samedi 6 juin, à 16 heures.

**Bande à payer.** — Arthur Dedet, 27 ans, ouvrier métallurgiste, rue de Roncq, cour Flipo, condamné à 50 francs d'amende le 27 décembre 1907, pour coups aux agents n'a point payé cette dette, a été arrêté mercredi pour faire 20 jours de prison.

— Alfred Delsaut-Verder, 22 ans, journalier, rue des Francs, condamné à trois traites d'amende pour vagrance et ne pouvant s'acquitter, a été écroué pour deux jours.

Caisse Commerciale de Roubaix
V. LEMOINE & Cie
ROUBAIX-TOURCOING
Renseignements sur toutes valeurs. — Comptes-courants — Chèques sur l'étranger
Correspondant pour l'étranger : CAISSE COMMERCIALE, MOUSCRON

### ETAT-CIVIL DE TOURCOING

Du 3 juin

Naissance. — Milliescamps Marie, rue de Guisnes, 51.

Décès. — Dhénin Cécile, 43 ans, rue de Gand, 667. — Keirsbulck Suzanne, 4 mois, rue du Cimbale, 91. — Demeer Louis, 21 ans, rue Nationale, 122. — Delaplanque J.-B., 71 ans, rue d'Havré, 4.

## BONDUES

**La Société de secours mutuels St-Vaast** célébrera sa fête annuelle le lundi de la Pentecôte. A 10 h. 1/2 du matin, un obit solennel sera célébré à l'intention des membres honoraires et participants de la société. A la suite de la cérémonie il sera tenu une assemblée générale au cours de laquelle il sera donné compte de la situation financière.

Les convocations qui ont été lancées portent que l'obit aura lieu à 11 h., mais par suite du Pèlerinage Eucharistique de Mouvaux, la cérémonie a été avancée d'une demi-heure.

## MOUVAUX

### Mise au point

Mme la Receveuse des Postes de Mouvaux nous écrit : « Votre compte-rendu de la séance tenue dimanche dernier par le Conseil municipal dit que j'ai demandé qu'on m'octroie le jardin du presbytère. Mes prétentions étaient singulièrement plus modestes : je ne voulais qu'un petit coin d'un vaste jardin ».

Il est assurément regrettable pour Mme la Receveuse — comme pour bien d'autres personnes — de n'avoir pas de jardin. Et comme nous comprenons la « prétention modeste » de Mme la Receveuse d'ajouter à la maison des postes, déjà fort souriante au milieu des autres de la rue de Lille, « la partie du jardin presbytéral sise au droit de la poste jusqu'à l'extrémité du manoir ».

Ce sont les termes dont s'est servie Mme la Receveuse dans sa lettre à M. le Maire. Tout de même pour « un petit coin d'un vaste jardin » et pour une « prétention modeste » le désir est de bien taillé. Le « petit coin » c'est tout le côté [illegible] du jardin presbytéral, le seul suffisamment ou partiellement cultivable. Le reste, c'est de la pelouse et de l'humidité dont le charge devrait le commodat. De plus, c'est la maison des vicaires privée de lanières : on n'admettrait pas facilement la conservation des vues [illegible] sur le jardin de Mme la Receveuse.

Mais la question — la vraie question — n'est pas là. L'empêchement existait de donner satisfaction à Mme la Receveuse résulte dans l'acte posé par l'ancien Conseil municipal que présidait le radical M. Duhem. Dans la séance du 6 juin 1907, M. Duhem mit aux voix la question suivante : « Le presbytère doit-il être désaffecté ? » Au vote secret, 20 conseillers répondirent : « Non » — 9 autres dirent : « Oui ».

L'impossibilité de passer outre à une décision de feu la municipalité en grosse majorité blanquiste, est donc évidente. Mme la Receveuse n'a pas été la dernière à s'en apercevoir et, comme M. Bataille, maire, l'a dit : « Il est curieux de voir quelqu'un attendu l'arrivée des libéraux à la Mairie pour formuler sa demande ».

Tout le monde sera d'accord la dessus avec M. le Maire. Avec curiosité chacun cherchera pourquoi Mme la Receveuse témoigne de plus de confiance envers M. Bataille qu'elle n'en a témoigné envers son prédécesseur radical. Il y a sûrement des gens qui trouveront que c'est une apparence — une simple apparence et alors ils inventeront ce qu'ils ne savent pas. Pourtant la chose n'est pas si compliquée. Elle se résume en ceci : « Mme la Receveuse a demandé la partie [illegible] du jardin presbytéral sise au droit de la Poste jusqu'à l'extrémité du manoir, et le Conseil municipal ne peut pas la lui accorder, étant lié par un vote de l'ancienne assemblée communale en grande majorité blanquiste, stipulant que le Presbytère ne serait pas désaffecté ».

La lettre de Mme la Receveuse nous priant de dire qu'elle ne sollicitait pas tous le jardin presbytéral, nous aura permis de mettre la question au point. C'est fait.

MALLUIN. — Du 3 juin. — Mariage. — Herman J.-B., 29 ans, boucher, et Déboeuf Marie, 22 ans, sans profession.

Décès. — Varlet-New Henri, 2 ans, rue St-Sylvestre. — Muhlebrouck Rosalie, 55 ans, Petit-Baptiste.

BOUBERCQUE. — Naissance. — Bourgeois Verquin, rue Bold. — Emile Dalle, au chemin des Vaches.

### MAMOO-EN-BARŒUL

Vol. — Dans la nuit de mardi à dimanche, MM. Dubrey, contremaître, et Debrulle, surveillant à la distillerie Lesaffre, ont surpris en flagrant délit de vol, deux ouvriers de l'usine, les sieurs Dumez, 20 ans, et Camille Delsu, 37 ans, de Wambrechies.

Suicide. — Sous ce titre nous avons relaté hier, qu'un ouvrier maréchal, M. Henri Claeys, 52 ans, s'était jeté dans le canal de Roubaix, derrière la ferme Delemoy.

Ainsi la chose ne faisait de place, basé uniquement sur les affirmations de témoins. Or, M. Claeys est vivant. Bien vivant. Mais l'inconnu retiré de l'eau avait même ressemblance frappante. D'où l'erreur. L'identité du noyé n'a pas encore été établie.

Tres CHAMPIONNOIS
HENRY ET MARTIN
Tailleurs à Lille, 42, rue de Paris

### HOUPLINES

UN NOYÉ EST RETIRÉ DE LA LYS

Emile Madoux, 45 ans, ouvrier de filature, rue d'Ypres, à Armentières, ayant disparu depuis samedi à midi, les recherches ont été entreprises dimanche à la gendarmerie.

Hier, à 8 h. du